

PEYREMALE, PEYREMALENCs, PEYREMALEs

Des centenaires, à Peyremale.

En septembre dernier, Laurence Roux nous quittait à l'âge de... cent-cinq ans ! Elle était née à La Plaine, à Bessèges, le 2 février 1909. Arrivée, encore bébé, dans notre village, elle n'a cependant pas connu son grand-père maternel, Isidore Argenson (1835-1899), qui y avait été l'un des premiers cafetiers.

Avant elle, nous avons pu recenser d'autres centenaires, à Peyremale. Mais il est plus exceptionnel, c'est certain, qu'une personne atteigne ce bel âge, sous l'Ancien Régime. Ou, du moins, est-il plus difficile, pour nous, de le prouver, puisque les papiers qui l'attesteraient sont lacunaires ou ne renseignent qu'insuffisamment.

Nous savons que l'un des habitants du Claux, Maurice Mathieu, procureur juridictionnel au Mandement de Peyremale, était relativement âgé, l'année où il fit rédiger son testament.

C'est le 21 décembre 1647, un samedi après-midi, qu'il dicte ses dernières volontés. Sa santé est au plus mal, « *estant en desreputude, vilhesse, ayant attein l'aige de cent & dix ans, d'ailleurs malade, dans son lit* », ainsi qu'en témoigne le notaire Jean de Borne, dans son ultime petit registre — un cahier parvenu jusqu'à nous, assez abîmé. En présence de Simon Brossard, de Daniel et Louis de Borne, des frères Jean et Claude Chamboredon, ses voisins du Claux, de Jacques Duranc, du Mas Herm, et de Pierre Donzel, de l'Elzière, il nomme Jean, l'un de ses derniers enfants lui survivant, comme héritier. Il lègue cinq sols à sa fille Jeanne, veuve de Jacques Chastanier, de Robiac. Et n'oublie pas ses trois *felesins* (occitan, pour *petits-enfants*), tous prénommés Jean, auxquels il promet quelques livres d'argent.

L'acte ne mentionne pas son épouse. Est-elle décédée avant cette date ? Le testament de cette dernière est réécrit dix-huit mois auparavant, le 5 juin 1645. Il est très intéressant, car il nous apprend qu'elle a peut-être succombé à des blessures reçues lors d'une agression survenue trois jours plus tôt, au mas familial.

Ce jour, « *estant malade & gizante dans le lict* », Jeanne Aussel explique sa décision soudaine de faire noter son testament. Effectivement, le notaire Jean de Borne rapporte que, le vendredi 2 juin, vers quatorze heures, Jean Donzel, de Sainte-Cécile d'Andorge, vient à Peyremale, accompagné de trois hommes. Bien que ni Jeanne Aussel, ni Maurice Mathieu, ne les connaissent, ils entrent dans le logis du couple, « *soubz prétexte, disoient-ils, de vulloir mettre à exécution certaine ordonnance, qu'il disoit avoir obtenue contre led[it] Mathieu* ». Arrivent-ils pour récupérer quelque dette des époux, voire, plus crapuleusement, pour piller ceux-ci ?

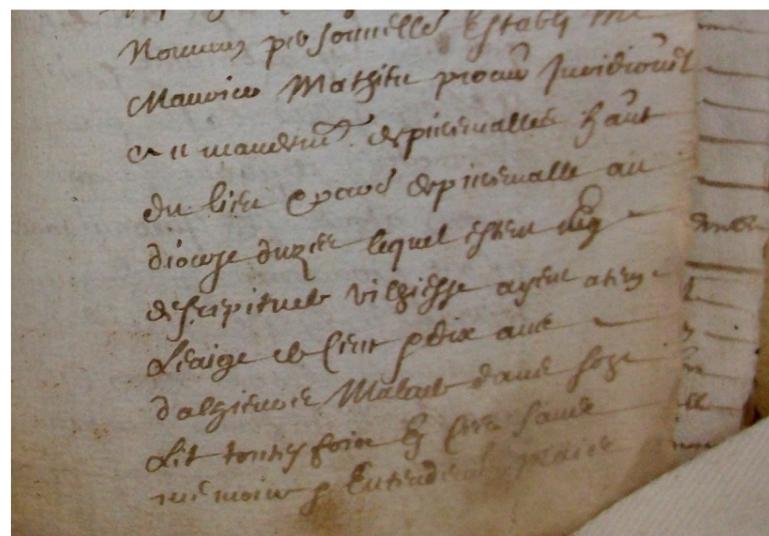
Alors que les individus commencent à charger les meubles de la maisonnée, Jeanne tente de s'interposer ; jusqu'à l'instant où « *l'ung desquelz hommes luy auroit donné une poussade*. » Gravement blessée, on doit pratiquer une saignée pour tenter de la sauver. Mais la pauvre femme semble condamnée : le diagnostic, peu optimiste, énonce malheureusement « *qu'elle en morra* ».

Lors de la querelle qui opposa Jean Donzel et ses complices à Jeanne Aussel, l'on peut imaginer que Maurice Mathieu n'était qu'un vieillard peu menaçant. Peut-être centenaire, peut-être même « *ayant attein l'aige de cent & dix ans* ». Un âge difficile à confirmer, malgré cette preuve écrite par Jean de Borne.

Fut-il supercentenaire ou centenaire, nous ne le savons. Mais nous ne désespérons pas de trouver, un jour, un article rédigé avant 1550 (le testament de l'un de ses parents, par exemple), qui citerait notre personnage, avec la certitude qu'il ne s'agisse pas d'un contemporain homonyme.

Une recherche qui permettrait, peut-être au gré des mêmes pages poussiéreuses, d'en savoir davantage sur un autre vieil homme, Jehan Cornyaret, de l'Elzière, que l'on disait, en 1620... « *avoyr, à peu près, l'âge de cent ans* » !

Pascal Jaussaud



1647 Testament de Maurice Mathieu

N° 16
Date de parution
Janvier 2015

Sommaire :

- EDITO
- TRAVAUX
 - L'ASSAINISSEMENT
 - PONT DU GRAND TOURNANT
- VIE DE LA COMMUNE
 - ORDURES MÉNAGÈRES
 - EAU
 - ÉVÈNEMENTS
 - SITE INTERNET
 - CARTE COMMUNALE
- ASSOCIATIONS
- STATISTIQUES
- ALARME INCENDIE
- BONS PLANS
- UNE PAGE D'HISTOIRE



MAIRIE PEYREMALE
Tel: 04 66 25 02 41
Fax: 04 66 25 00 45
mairie.peyremale@wanadoo.fr

Lundi 16 h - 18 h
Mardi 16 h - 18 h
Mercredi 9 h - 12 h
Et 16 h - 18 h
Jeudi 16 h - 18 h
Vendredi 16 h - 18 h

Bulletin Municipal Peyremale hiver 2015



EDITO du MAIRE

Avec la parution de ce premier bulletin, c'est encore pour moi l'occasion de présenter les vœux. J'aurais pour cela, préféré un contexte plus serein, plus joyeux, mais les derniers attentats à Charlie Hebdo ont fortement attristé notre pays.

Une nouvelle année s'ouvre à nous. Une année qui semble s'annoncer encore plus difficile financièrement du fait des diminutions des dotations de l'état. Comme vous le savez, nous sommes entrain de réaliser l'assainissement collectif et pour mener à bien ces travaux, nous avons dû souscrire deux emprunts importants. Les prochains budgets seront donc, je pense, certainement très serrés, surtout le budget eau et assainissement. Il est regrettable que la compétence assainissement collectif n'ait pas, elle aussi, comme pour les ordures ménagères depuis le 1er janvier, été donnée à la Communauté de Commune de Cèze Cévennes. Nous n'aurions pas été contre, ça nous aurait même bien arrangé. Dommage!...

Enfin bon, comme je l'ai dit aujourd'hui c'est les vœux et les vœux sont en principe des souhaits positifs, il me faut donc arrêter d'être pessimiste et croire au contraire en un avenir meilleur. Il est vrai qu'au conseil municipal nous avons tous l'âme Peyremalène, et nous voulons croire en un avenir meilleur, nous l'espérons surtout et pour cela nous allons faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour la prospérité de notre commune et le bien vivre de ses habitants.

Je vous souhaite une très bonne année 2015 qu'elle soit pour vous tous une année de pur bonheur, de bonne santé et de pleine réussite.

Je vous invite à présent à prendre connaissance du contenu de ce huit pages.

Bonne lecture.
Bernard PERTUS

Infos ordures ménagères

À compter du 1^{er} janvier 2015, la collecte des ordures ménagères devient la compétence de la Communauté des communes. Le règlement ne sera plus effectué sous forme de redevance mais par une taxe sur l'avis d'impôt foncier. Il faut s'attendre à une augmentation significative de la facture.

Les jours de passage sont le lundi et le jeudi, tout au long de l'année.
Des containers fermés seront mis en place courant le 1^{er} trimestre 2015, il n'y aura plus de ramassage à la porte.

La collecte des encombrants se fait le premier mercredi de chaque mois sur inscription en mairie. Les points de collecte restent à définir.

Petit rappel :
Ne sont pas compris dans les encombrants : les déblais, gravats, décombres, déchets verts, souches, troncs d'arbre, pneus, pièces automobiles, batteries, bouteilles de gaz, extincteur, produits contenant de l'amiante.

Rappel ouverture déchetterie Bessèges :
lundi 14h-17h et du mardi au samedi 8h30 - 12h et 14h - 17h

Pour réduire le volume de vos déchets ménagés, pensez au compostage, si vous ne le faites pas déjà. En moyenne, la moitié du poids de nos ordures ménagères résiduelles est valorisable grâce au compostage (matières organiques).
« Le compostage, c'est réduire les déchets à la source » et les odeurs tout en enrichissant son jardin ou celui de votre voisin.
De nombreux sites internet traitent du compostage, en voici un : www.compostage.info

Infos eau potable

En 2015, l'eau sera facturée en 2 fois : En mars une facture intermédiaire sur la base d'une estimation, et en octobre selon le relevé annuel du compteur.

Attentat contre Charlie Hebdo, prises d'otages, mais aussi à travers le monde, au Nigeria, en Syrie et ailleurs les tueries, rapt de femmes, esclavagisme, populations civiles sous le joug des terroristes, des dictateurs...
Face à ces actes barbares, nous exprimons notre soutien aux victimes et leurs proches.
La liberté est ce que nous avons de plus précieux.



Les Travaux

Travaux d'assainissement

Après un arrêt un peu prolongé des travaux imputable aux entreprises, reprise du chantier par la tranche du Mas Herm.

Mise en service de la station de relevage du Claux, ce qui permettra le raccordement au réseau des quartiers Nogiers/Claux, Ondes.

Un contrôle camera a été effectué dans les anciens réseaux du Mas Herm et de l'Elzière afin de pouvoir diagnostiquer l'état des canalisations existantes. Un morceau est à remplacer à l'Elzière, pour le reste l'état est satisfaisant.



Crues d'automne

Nous avons subi quelques dégâts, notamment les armoires électriques des stations de relevage des Drouilhèdes et de Courtès (ainsi que les grillages de protection), la clôture du camping et un mur le long de la Cèze sous le mini golf.

La commune n'a pas été classée en catastrophe naturelle. Malgré tout le Conseil général nous a promis une aide financière pour la réfection du mur, des clôtures du camping et les grillages de la station de relevage des Courtès.

Les armoires électriques des stations des Drouilhèdes et des Courtès vont être relevées pour les sécuriser, afin d'éviter d'autres dégâts à l'avenir.

←Photo à gauche : raccordement électrique de la station de pompage du Claux au réseau EDF



Réfection du pont du Grand Tournant

Le pont a été ouvert à la circulation fin septembre 2014, avec un peu de retard compte tenu des intempéries successives.

Raccordement définitif de la canalisation d'eau potable et de l'assainissement qui passe dans le pont.

Depuis sa réfection, il a été mis à rude épreuve suite aux diverses crues courant octobre et novembre 2014. Sa solidité n'est donc plus à démontrer.

Bons Plans

L'éco-Piège : pour lutter contre les chenilles processionnaires

L'Éco-Piège est formé d'une simple collerette qui entoure le tronc du pin ou du cèdre à une hauteur où les enfants ne peuvent pas l'atteindre, et d'un sac rempli de terre.

Le principe de ce système de lutte biologique est purement mécanique et particulièrement original : il utilise l'instinct grégaire de la chenille processionnaire du pin pour mieux la piéger.

Il s'installe chaque année entre janvier et mai dans nos régions.

Comment fonctionne le piège à chenilles

Les chenilles se regroupent en procession le long du tronc, pour descendre de l'arbre et s'enterrer dans la terre pour se nymphoser (chenille-chrysalide puis papillon).

Arrivées dans la collerette, elles sont stoppées puis dirigées dans un sac rempli de terre suspendu à l'arbre à l'aide d'un simple tube, dans lequel elles vont tisser un cocon et se nymphoser.



Elles peuvent rester ainsi plusieurs jours avant de trouver le trou du tuyau qui mène dans le sac rempli de terre. Quand les processions seront terminées, on pourra décrocher le sac plastique et l'incinérer. Ce piège doit être installé sur les troncs des pins ou des cèdres ayant des nids d'hiver (cocon blanc).

Ainsi, par ce principe, les chenilles sont piégées à une période où le risque dû aux soies urticantes est le plus important. C'est donc une méthode de lutte particulièrement intéressante dans les jardins et dans les zones fréquentées par le public.

Il faut 1 piège par arbre touché. Coût : environ 50 € ou à fabriquer soi-même.



MGS Mutuelle générale Santé

Plus de **25% des français ont renoncé à des soins cette année pour des raisons purement financières**. Si ce constat ne nous étonne pas, nous ne pouvons rester sans rien faire.

Les mutuelles sont de plus en plus chères et augmentent bien plus vite que nos revenus, alors que la santé est le bien le plus important que nous possédons et reste l'affaire de tous.

Initiée par une commune du Vaucluse, la démarche que votre conseil municipal a adoptée est de solliciter pour vous, via **une association spécialisée***, une mutuelle nationale afin d'obtenir de meilleurs tarifs que ceux que vous pourriez obtenir de manière individuelle.

Bien sur cette offre est adaptée à une majorité de cas et peut paraître peu ou pas adaptée à certains, mais notre objectif est de permettre au plus grand nombre, de pouvoir sans trop se démunir, souscrire une mutuelle santé et accéder aux soins. Aucun engagement financier n'a été pris, aucun engagement non plus sur le nombre de personnes qui opteront pour la garantie : MGS Mutuelle communale **regroupant des habitants d'une commune**.

Le simple fait de réfléchir sur un groupe potentiel et non "par individu" a permis de faire largement baisser les prix des garanties notamment pour les personnes seules (avec ou sans enfant) et les personnes retraitées. Nous avons insisté sur les garanties suivantes :

- Dentaire – Optique
- Le remboursement de tous les médicaments
- Hospitalisation
- Tiers payant
- Une garantie acquise à vie, sans délai d'attente, sans questionnaire médical
- une garantie Obsèques incluse dans tous les contrats sans supplément et sans limite d'âge



Encore une fois le seul bénéficiaire retiré de cette opération vous revient directement par une baisse des tarifs de 20% à 30% selon les études menées sur un panel représentatif de notre population.

À vous de décider, de comparer et n'hésitez pas à contacter votre partenaire, celui-ci s'est également engagé à vous apporter une information sur vos droits en matière d'aide pour une complémentaire santé que nombre d'entre nous ne connaissons pas parfaitement.

Une brochure tarifaire est disponible en Mairie. N'hésitez pas à la demander.

Page 7

Alarme incendie domestique : plus que quelques semaines pour se mettre aux normes



Pour lutter contre le feu et ses conséquences dramatiques, la loi Morange rend obligatoire l'installation d'alarme incendie d'ici le 8 mars 2015. Quels sont les différents types de capteurs et de détecteur de fumée ? Combien ce type d'installation coûte-t-il ? Quelles sont les contraintes d'installations des alarmes incendie et les obligations légales en la matière ?

L'alarme incendie : qu'est ce que c'est ?

L'alarme incendie a pour but de vous alerter dès qu'un feu se propage, quel que soit l'heure du jour ou de la nuit. Elle fonctionne grâce à des détecteurs installés au plafond:

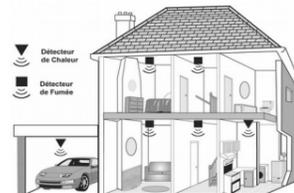
- Les **détecteurs de fumée** : Ils peuvent être indépendants (à pile) ou interconnectables (sur secteur). Les premiers sont conseillés pour une habitation ou un local de moins de 80 m². Les deuxièmes sont adaptés à une surface sur plusieurs niveaux. Le signal est relayé d'un détecteur à un autre. Lorsqu'ils sont autonomes et fonctionnent avec des piles, on les appelle également Détecteur et Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF). Le dispositif fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Les **détecteurs de chaleur** : ils s'installent là où les détecteurs de fumée ne sont pas adéquat, c'est-à-dire dans les cuisines, les chaufferies, les garages.
- Les **détecteurs de monoxyde de carbone** : on les place à côté des appareils à combustion comme les chaudières à gaz ou les cheminées.

Combien coûte une alarme incendie ?

Un détecteur de fumée ne vous coûtera pas plus de 20 euros la paire. Mais si vous choisissez de vous équiper d'un système complet d'alarme incendie, sachez que les prix varient entre 200 et 1 000 euros en fonction de la complexité du système.

Bien positionner les détecteurs de fumée de l'alarme incendie

On les installe idéalement dans toutes les pièces de l'habitation à sécuriser sauf dans la cuisine et la salle de bains où les capteurs pourraient se déclencher sans qu'il y ait début d'incendie. On évite d'installer les détecteurs de fumée près des fenêtres ou à côté d'un système de chauffage. A minima, on installe ces détecteurs dans les couloirs et à chaque étage, au plafond et au centre de la pièce, loin des obstacles tels que des poutres ou des lampes suspendues.



Obligations légales en matière d'alarme incendie

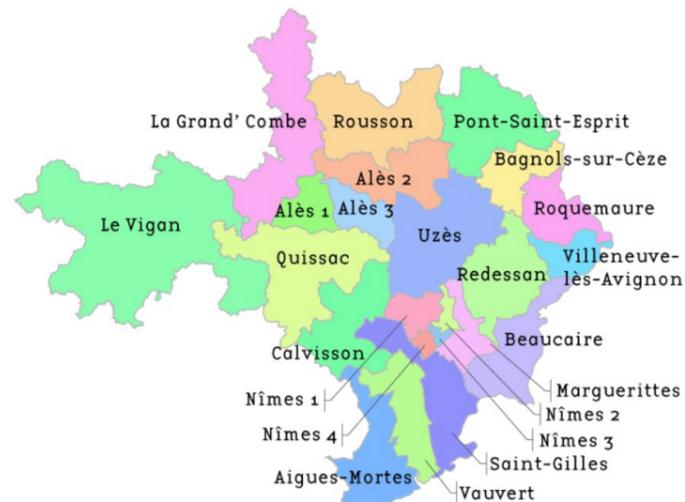
La loi Morange : cette loi a été adoptée en 2005 par l'Assemblée Nationale et stipule que tous les locataires et tous les propriétaires doivent installer un détecteur autonome avertisseur de fumée (Daaf) dans leur habitation ou sur les lieux de travail (bureau, cabinet médical, commerces...). La loi Morange oblige également les fabricants de détecteurs à respecter les normes européennes EN-14604 ou NF-EN-14604. Vous devez donc vous assurer que l'alarme incendie présente dans votre maison ou votre local professionnel soit accompagnée d'un certificat d'agrément à fournir à votre assurance.

Normes concernant les alarmes incendie: En France, le détecteur de fumée doit comporter le sigle CE et être à la norme Européenne EN 14604. Le détecteur de monoxyde de carbone doit être aux normes NF EN 50291 de 2002.

Élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Les élections départementales se dérouleront sur l'ensemble du territoire national et renouvelleront la totalité des membres des Conseils départementaux (nouvelle appellation des Conseils généraux, qui étaient auparavant renouvelés par moitié, tous les 3 ans)

Les gardois éliront leurs conseillers départementaux (nouvelle dénomination des conseillers généraux). 46 Conseillers départementaux seront à élire en binôme femme-homme dans les 23 nouveaux cantons du département du Gard



Les fiches des nouveaux cantons

Canton : Rousson

Liste des communes : Allègre-les-Fumades, Barjac, Bessèges, Bordezac, Courry, Gagnières, Les Mages, Le Martinet, Méjannes-le-Clap, Meyrannes, Molières-sur-Cèze, Navacelles, Peyremale, Potelières, Rivières, Robiac-Rochessadoule, Roghegude, Rousson, Saint-Ambroix, Saint-Brès, Saint-Denis, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan, Saint-Jean-de-Valérisclé, Saint-Julien-de-Cassagnas, Saint-Julien-les-Rosiers, Saint-Privat-de-Champclos, Saint-Victor-de-Malcap et Tharax.

Vie de la commune : Festivités, Site internet

Festivités de fin d'année

Un grand merci à tous les membres du CCAS qui ont apporté leur aide aux préparatifs et à l'organisation de ces festivités, et à tous les participants qui, par leur présence contribuent au maintien de la tradition et du vivre ensemble. À l'année prochaine !

Goûter des enfants. 20 décembre 2014.

Beaucoup ont répondu présents à l'invitation du goûter accompagné du spectacle de Téo Tacquet, un moment très spontané et heureux. C'est toujours un plaisir de voir rire les enfants !
Merci Père Noël de nous avoir rendu visite



Repas des aînés

Dehors il pleuvait, mais il y eut du soleil dans la salle polyvalente ce dimanche 14 décembre. Apéritif amical, Jean-Jacques Léon et Josette Lacrotte, nos doyens à l'honneur, le repas, la danse, la musique.... Et le très beau diaporama préparé par Valérie Brasseur et Yveline Vignes

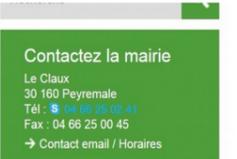
Sur votre site internet

peyremale.fr retrouvez les articles, actualités, compte-rendu, photos, informations utiles, etc.

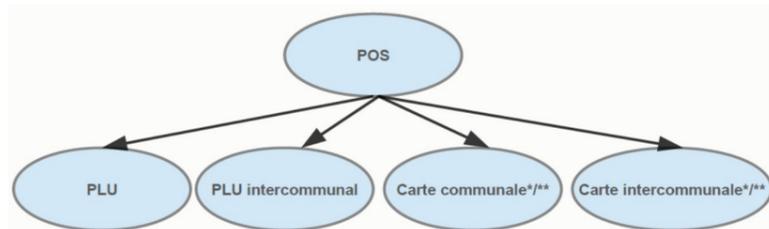
Pour être averti des nouvelles publications du site internet, vous pouvez en faire la demande par mail en envoyant vos adresse mail, nom prénom et adresse à l'adresse suivante : webmaster@peyremale.fr



Mot du Maire
Bienvenue sur le site officiel de la mairie de Peyremale. Avec quelques conseillers, nous avons décidé la réalisation d'un site internet. Un site, régulièrement mis à jour, simple et convivial sur la vie de notre village. Nous espérons que ce service apportera un plus pour nous tous du fait d'une plus grande possibilité de



Vie de la commune : document d'urbanisme



Le Plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains dite « loi SRU » n'est plus en vigueur et sera remplacé par un plan local d'urbanisme (PLU) ou une Carte Communale.

En l'absence de document de planification c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique en matière de droit du sol.

Compte-tenu de la situation de la commune, Peyremale s'oriente vers la Carte Communale qui est un document d'urbanisme simplifié, pour des raisons d'indépendance et de coût.

La carte communale à Peyremale sera confiée à un bureau d'étude agissant sous l'autorité du Maire et de l'État et élaborée par transformation de l'actuel Plan d'occupation des sols (POS). les zones constructibles et non constructibles resteront sensiblement les mêmes qu'actuellement, mis à part quelques secteurs devenant inconstructibles de par l'évolution des cartographies des risques majeurs (inondations, mouvements de terrain).

Adhésion à la charte du Parc National des Cévennes

Le Conseil municipal précédent, en votant pour l'adhésion à la Charte du Parc National des Cévennes, a engagé la commune dans un projet commun pour la protection et le développement du territoire pour les quinze années à venir : un projet collectif autour d'un parc national prestigieux, original par son caractère naturel et humain, à la fois, et reconnu mondialement comme Réserve de biosphère et bien inscrit en grande partie au patrimoine mondial.

La commune devra prendre les engagements volontaires suivants :

1. compatibilité des documents d'urbanisme
2. circulation motorisée dans les espaces naturels
3. plan local de publicité
4. désignation d'un élu référent par commune et mise en place d'un point d'information sur la charte pour la population
5. démarche « Vers des collectivités zéro pesticide »
6. signature de la Charte nationale de la pierre sèche
7. amélioration des consommations et des impacts de l'éclairage public
8. proscription de la recherche et de l'exploitation d'énergies fossiles
9. exonération de la taxe foncière pour les propriétés non bâties nouvellement exploitées en agriculture biologique
10. prise en compte des itinéraires majeurs de randonnée non motorisée dans la réglementation de la circulation

Il ne faut pas voir cette adhésion comme une source de contraintes et restrictions, mais bien au contraire l'occasion de sauvegarder et mettre en valeur les richesses de notre territoire.

Grille de mots mêlés : les hameaux et lieux dits de Peyremale dans tous les sens.
Retrouvez la solution des jeux sur peyremale.fr au Menu **Loisirs** puis **Découverte**

C F I L H O L T R E N T A L P O M I E R E W M
H C G E R M A U A V A D E L L E W P I E C E A
A L W B E L G E Y R A S S E S W B W W W C W R
N A W L C H A B O T W W T E N N O B M A H C T
C P T A I L L I E R S W W U W P R S A J A L I
E O O D W E N O G I E R S W N U D W W W M A N
N U U I W V W L M E R C O I R E E R W W P U E
I S R E C A E W R D W W W E C L A M O U X T
V E R R A D W R D A R D A I L H O N O N N W E
E S E R R E W W T S O W W W Z A W C U D A G N
S U L V I T P E R T U Z A T I T A H T E L E R
F O A I G T W W W E I W W R E U B A E S W N A
O N G G N E T A I L L A S I R S R N W W P E M
N I R N A S R W W H L R W B E S I E W W O S A
T M A A N W A W W U E N C E E E G T W W M T L
V R N S E L V E S T D A O T E P A L L I E R F
I U A S F H E R M T E L U T Z W U W W W Y E O
E O S E U D S W W E S W R E E W D W W W R T O
I G S S E O S W W S W W T S W W S W W W O T R
L W E W L U E Y G A L I E R E S A R E G L E C
L W S W S E S L U E C H S C O G N A S S E S H
E P L A N C H E Y R E L S L E I N A V A H C E
S E D A T N A L P B A L T R E S D R A B I G S

Le coin des associations



Extrême Motocross Paradise

Les Amis du Puech

Association Mercoire

Association sportive

Retrouvez les infos des associations de Peyremale sur le site internet peyremale.fr Menu Vie associative : coordonnées, activités programmes.

L'association **Maintien** en forme propose de la gym, du yoga, des jeux de cartes, et des balades.

Société de chasse « La St Hubert »
Président : Ahmed Bouih
Trésorier : Christian Pascal
Secrétaire : Rolland Destruel
Adhérents : 38



Société de chasse « La St Hubert »

Que l'on soit pour ou contre la chasse, la société St Hubert n'en reste pas moins un héritage de nos anciens, elle est liée à l'histoire du village. Sur la photo ci-dessus une partie de l'équipe des chasseurs avant la battue de ce samedi avec pas moins de 5 sangliers au tableau. Félicitations à Julie, qui avec l'aide de Cédric, mène l'équipe des chiens tous les samedis. C'est une passionnée, elle n'hésite pas à aller aux devants des sangliers «au ferme» quand l'occasion s'y présente.

L'assemblée générale du **C.L.A.P.** a eu lieu le Vendredi 16 Janvier 2015, le président et son bureau souhaitent à tous **une bonne et heureuse année.**

Dates importantes le **Samedi 18 Juillet** "repas spectacle" et le **Dimanche 2 Août** "Journée inter-génération avec jeux en bois.

D'autres dates seront prévues en cours d'année. On y travaille.

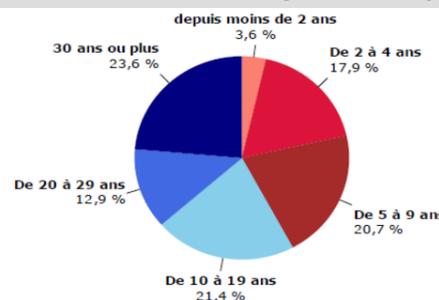
Statistiques (source INSEE janvier 2015)

Évolution des 40 dernières années

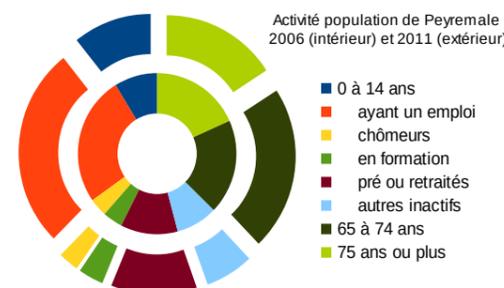
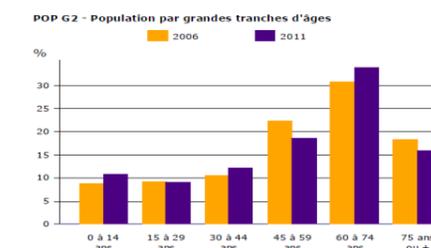
Population	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2012
Bessèges	6121	5255	4352	3635	3137	3197	3042	3080
Bordezac	459	418	424	430	402	402	360	373
Gagnières	1194	1045	920	878	919	1048	1120	1150
Peyremale	371	305	274	273	281	273	290	294
Robiac-Roches	1456	1045	981	808	793	805	884	921
Canton	11 569	10 043	8 933	8 014	7 531	7 731	7 707	7 830
Gard	478 544	494 575	530 478	585 049	623 125	683 169	718 357	725 618
Région	1 707 498	1 789 474	1 926 514	2 114 985	2 295 648	2 534 144	2 670 046	2 700 266

Logements	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Peyremale	202	223	233	267	276	310	273
Canton	4 266	4 192	4 094	3 937	3 954	4 012	4 149
Gard	182 917	212 444	246 211	291 007	323 885	365 933	395 307
Région	678 577	814 658	994 775	1 205 107	1 389 380	1 569 196	1 671 428

Ancienneté d'emménagement à Peyremale



Population de Peyremale



Évolution des logements à Peyremale

